

FICHE D'INFORMATION
INTENDANCE

Courriel : dp-0830053g@ac-nice.fr

ELEVE / ETUDIANT

Nom : Prénom : Classe :

RESPONSABLE FINANCIER

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire : ☐ Oui ☐ Non

(si oui, joindre impérativement l'attestation CAF août ou septembre avec l'ARS)

Boursier année scolaire 2024/2025 : ☐ Oui ☐ Non

(si oui, joindre impérativement un RIB au nom du demandeur de la bourse)

Pour les inscriptions au forfait, les factures seront communiquées par mail chaque trimestre, le règlement par carte bancaire s'effectuera via Educonnect

CHOIX DU REGIME

Accès au restaurant scolaire par carte **QRCODE**

Dispositif unique ne peut se dupliquer. Le premier **QRCODE** est **gratuit** En cas de vol, ou d'utilisation frauduleuse, le nouveau **QRCODE** est payant : 6,00€ vote C.A. du 15/04/2024

Cochez le choix du régime

☐ EXTERNE

☐ REPAS AU TICKET (à la prestation, débité à chaque passage)

☐ INTERNE (soumis à validation, nuitée repas matin midi et soir)

☐ INTERNE-EXTERNE (uniquement étudiants POSTBAC, repas matin midi et soir)

☐ DEMI PENSIONNAIRE AU FORFAIT 3, 4 ou 5 jours (**cocher** les jours selon le forfait choisi)

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
Forfait 3 jours (cocher les 3 jours choisis)					
Forfait 4 jours (cocher les 4 jours choisis)					
Forfait 5 jours (du lundi au vendredi)					

J'ai bien pris connaissance du Règlement du Service d'Hébergement et m'engage à le respecter.

A, le / /

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, il doit être inscrit. Si vous souhaitez devenir **EXTERNE** durant l'année : courrier ou mail au service intendance, et ce, 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

Pour tous les élèves BOURSIERS, ou ayant effectué une demande de BOURSE, ainsi que les bénéficiaires de l'ARS (allocation de rentrée scolaire), joindre impérativement à ce dossier d'inscription :

- **Attestation CAF août ou septembre (faisant apparaître cette allocation et enfant(s) à charge)**
- **Relevé d'Identité Bancaire du demandeur de la bourse (pas de livret A)**

RESTAURANT SCOLAIRE

Les tarifs sont donnés à titre d'information et font suite à une délibération du Conseil Régional (en annexe).

A la rentrée 2025, les élèves qui souhaitent déjeuner au restaurant scolaire, doivent s'inscrire soit au FORFAIT, soit à la PRESTATION. **Tout changement de régime, ou de forfait sera accepté jusqu'au 12 septembre inclus** (demande exclusivement par mail avec la fiche d'inscription). Le règlement intérieur du service hébergement est publié sur le site internet du lycée.

REPAS AU TICKET (PRESTATION) 4,30 € le repas : tarif accessible par l'ouverture d'un compte avec une avance de 10 repas, soit 43,00 €. Ce compte doit être suffisamment approvisionné pour permettre l'obtention du plateau-repas. Les identifiants pour créditer seront communiqués par mail début septembre. Le solde est reporté d'une année sur l'autre, néanmoins, la réinscription est OBLIGATOIRE.

DEMI-PENSION FORFAIT Demi-pension au Forfait : DP3j, DP4j ou DP5j avec jours fixes et non modulables, du lundi au vendredi. La facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés. Elle est payable dans les délais indiqués.

INTERNE-EXTERNE L'inscription à ce régime est **réservée aux étudiants du postbac**. Il comprend les repas au restaurant scolaire (matin, midi et soir) sans les nuitées. La facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés. Elle est payable dans les délais indiqués.

INTERNE *Pour l'admission à l'internat, assurez-vous d'avoir l'accord de l'Administration avant de remplir le dossier d'intendance. L'élève/étudiant devra remplir l'engagement financier en indiquant son choix entre interne 5 jours et 6 jours. L'inscription à l'internat comprend les repas au restaurant scolaire et la chambre, suivant le calendrier prévisionnel d'ouverture. La facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés. Elle est payable dans les délais indiqués.*

MOYENS DE PAIEMENT

- **Carte bancaire** au point Accueil-Caisse à **partir de 1,00€** : les identifiants Alise et codes d'accès sont fournis dès la rentrée scolaire, ou aux **bornes Alise à partir de 10,00€**, aux bâtiments I et E.
- **Télépaiement pour les forfaits uniquement** (pas de prélèvement automatique) sur Educonnect
- **Espèces UNIQUEMENT** au point Accueil-Caisse contre reçu
- **Chèque** à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes selon modèle :

RECTO CHEQUE

50,00
Paris
Cinquante euros
LYCEE DUMONT D'URVILLE
Toulon 29/03/2014

VERSO CHEQUE

Partie réservée à l'endossement Ne rien écrire dans cette zone	NOM	
	PRENOM	
	N° BADGE OU CARTE	
	REPAS	50 €